

2021/0057

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le treize, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

M. JOSSET à M. SEGUIN.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Nomination d'un nouveau membre de la Commission des fêtes.

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Madame Delphine CUVILLIER-BOUILLON, conseiller municipal et membre de cette commission, reçue en mairie en date du 23 février 2021 ;

Considérant qu'il convient d'élire un membre à cette commission et ce pour la durée du mandat,

De plus, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de procéder au scrutin public au vote du membre démissionnaire.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante le candidat souhaitant se présenter pour faire partie de cette commission et rappelle que les membres déjà élus, en date du 16 juillet 2020, sont : Jean-Marie CHATELAIN, Pascal PETIT, Jérémy CHRETIEN, Marie-Christine MERCIER, Virginie CAFFIAU, Peggy DELPLANQUE-GABET.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Vincenzo ASCONE membre de la commission des fêtes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 AVR. 2021

Le Maire,

